

CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS

Préavis 2023/11 : Réfection des chemins agricoles – Levée des oppositions suite à l'enquête publique

Rapport de la Commission ad-hoc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le jeudi 26 octobre 2023, à 18h30 à la salle Roger Federer du Centre socioculturel. La séance a été levée à 19h45.

Étaient présents :

Conseiller-ère-s communaux :

M. Didier Realini (président), Mme Frédérique Reeb-Landry (rapportrice), Mme Anne Oppliger, MM. Claudio Eyrauch et Diego Rindisbacher

Municipalité / Administration communale Ecublens :

M. Germain Schaffner, Municipal, Travaux publics, infrastructures, espaces publics, environnement, systèmes d'information

M. Marcus Morano, Chef de service travaux publics et environnement ; M. Cyril Besson, Chef du service de l'urbanisme

PROCÈS VERBAL:

Le président transitoire de la Commission 2023/11 M. Didier Realini est confirmé dans ses fonctions de président de commission ad-hoc.

Mme Frédérique Reeb-Landry est nommée rapportrice.

Le Président salue la présence de M. Germain Schaffner, représentant la Municipalité, ainsi que MM. Marcus Morano et Cyril Besson, représentant les Services des travaux publics et environnement, ainsi que de l'urbanisme.

Contexte:

La Municipalité a soumis à l'enquête la réfection des chemins agricoles comprenant la route du Molard, le chemin de Fossaux, le chemin des Chênes et le chemin de la Chiésaz. Conformément à la procédure définie par la Loi sur les Route (LRou), le changement de type de revêtement du chemin des Chênes et du chemin de la Chiésaz implique une mise à l'enquête. Celle-ci a fait l'objet d'oppositions dont la levée est du ressort du Conseil communal. L'objet du présent préavis est de permettre la levée de ces oppositions.

A noter que la majorité du Conseil communal a séparément co-signé un vœu du Conseiller Charles Koller à l'attention de la Municipalité en lien avec l'enquête publique n° 2944 – Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023.

Vœu : que cet objet soit présenté au Conseil communal dans le cadre d'un préavis.

En préambule, la Municipalité et les chefs de service présents réitèrent les raisons du préavis et son historique, notamment que, comme il ne s'agit pas d'une construction mais d'une réfection de chemin, un préavis n'est pas requis. Aussi, selon la Municipalité, un préavis impacterait les subventionnements fédéraux/cantonaux pour la réfection des chemins, raison pour laquelle la Municipalité a renoncé à soumettre le projet de réfection au Conseil communal via préavis. La mise à l'enquête a, quant à elle, suscité 44 oppositions dont une grande partie ont pu être levées. Il en subsiste 11, dont 4 émanant de Conseiller.ère.s communaux. Les enjeux poursuivis par la Municipalité sont l'amélioration foncière destinée aux agriculteurs et la liaison avec la Voie verte d'un des chemins concernés.



CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS

Préavis 2023/11 : Réfection des chemins agricoles – Levée des oppositions suite à l'enquête publique

Rapport de la Commission ad-hoc

<u>Précisions</u> de M. le Municipal Schaffner et des Chefs de service MM. Morano et Besson suite aux questions des Conseiller.ères communaux :

Questions Conseiller.ère.s	Réponses Municipalité et Chefs de services
Quel est la montant des subventions du Canton/de la Confédération	75% de la dépense de réfection revient à la Commune de la part du Canton et de la Confédération en lien avec la zone agricole et la Voie verte. Une subvention de CHF 120'000 est prévue.
Que se passe-t-il si les oppositions ne sont pas levées ?	Le projet sera soumis à une nouvelle enquête.
3. Pourquoi bétonner ?	D'une part les chemins en grave comme aujourd'hui demandent beaucoup d'entretien, notamment après des pluies abondantes et abîment les récoltes. D'autre part, il est nécessaire d'assurer aux vélos, poussettes et à la mobilité douce en général un prolongement « en dur » de la Passerelle passant sur la rte de la Pierre.
A combien s'élève le Bilan Carbone du bétonnage des chemins ?	Le Bilan Carbone est plus favorable pour du béton que pour du bitume (sur 50 ans, il y a une différence de 80kg CO ₂ /m ² ; l'Effet Albedo est de 0.4 pour le béton contre 0.15 pour le bitume, à la faveur du béton. Les ilots de chaleur sont aussi réduits avec le béton. En outre, on peut revaloriser le béton lors d'une prochaine réfection (dans 80 ans), ce qui n'est pas le cas du bitume, ou du moins pas dans la même mesure.
	A noter qu'à la production le bitume est environnementalement plus favorable. Mais en terme de durabilité, l'utilisation est en faveur du béton. Le cycle de vie du béton est plus favorable.
	M. Morano nous transmettra plus de détails.
TOUR DE TARI E	Liamannhia dan armuniarainan namanain la Municipalité et les Obets
TOUR DE TABLE	L'ensemble des commissaires remercie la Municipalité et les Chefs des services des travaux publics/environnement et de l'urbanisme.

Délibérations de la commission ad-hoc et décisions :

La Commission ad-hoc relève que près de 60% (44 Conseiller.ère.s sur 75) du Conseil communal ont souhaité que le projet leur soit soumis par préavis et que le projet de réfection ne semble pas aboutit.

Après délibération, la Commission ad-hoc du préavis 2023/11

- considère qu'elle ne peut pas recommander au Conseil communal de lever des oppositions sur un sujet qui ne lui a pas été présenté en détails et
- recommande au Conseil communal, à l'unanimité moins une abstention, de refuser les conclusions du préavis 2023/11

- vu le préavis municipal n° 2023/11,

- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions dans le cadres des travaux de réfection des chemins agricoles, conformément à la procédure définie par la Loi sur les routes (LRou).



CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS

Préavis 2023/11 : Réfection des chemins agricoles – Levée des oppositions suite à l'enquête publique

Rapport de la Commission ad-hoc

VŒUX DE LA COMMISSION 2023/11

En outre la Commission du préavis 2023/11 émet 2 vœux à l'attention de la Municipalité :

Vœu n° 1 de la Commission ad-hoc au Préavis 2023/11

Comme précédemment exprimé à la Municipalité lors du dépôt du vœu de M. le Conseiller Charles Koller en lien avec l'enquête publique n° 2944 – Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023 et que 45 Conseillères et Conseillers ont co-signé - soit la majorité du Conseil communal -, la commission ad-hoc du préavis 2023/11 souhaite que la Municipalité :

• Soumette au Conseil communal l'objet de l'enquête qui a suscité les oppositions que le présent préavis vise à faire lever et lui expose le projet de rénovation des chemins en détail.

NB Si un préavis devait impacter les subventionnements du projet de réfection, poursuivre un processus permettant de solliciter formellement l'avis du Conseil communal et à la Municipalité d'en prendre formellement acte (mais n'impactant pas les subventions).

Vœu n° 2 de la Commission ad-hoc au Préavis 2023/11

Comme précédemment exprimé à la Municipalité lors des discussions sur le plan climat (Préavis 2023/01), la commission ad-hoc du préavis 2023/11 souhaite que la Municipalité :

• Spécifie comment ce projet de rénovation s'intègre dans le Plan climat d'Ecublens et quels en sont les Bilan Carbone/impacts CO₂, en fonction des coûts.

Ecublens, le 06.11.23. Président : Rapportrice :

Didier Realini Frédérique Reeb-Landry

Frederique Kert-landry